

**ATTESTATION RELATIVE A LA TOTALISATION  
DES PERIODES D'ASSURANCE MALADIE MATERNITE**

*(Article 23 de l'Entente - Article 12 de l'Arrangement administratif)*

- A)  Personne travaillant de manière temporaire au Québec  
 B)  Personne s'établissant au Québec  
 C)  Personne s'établissant en France

**1 PERSONNE ASSUREE ANTERIEUREMENT AU DEPART POUR LE QUEBEC OU POUR LA FRANCE**

..... Nom	
..... Nom à la naissance si différent	
..... Prénom(s)	
..... Date de naissance	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
..... N° d'immatriculation à la sécurité sociale française	
..... N° d'assurance sociale (Canada)	
..... N° d'assurance maladie (Québec)	

**2 PERSONNES QUI ACCOMPAGNENT OU REJOIGNENT LA PERSONNE VISEE EN A) OU B) OU C)**

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Sexe	Lien avec la personne assurée

### 3 A COMPLETER PAR L'INSTITUTION QUI DELIVRE L'ATTESTATION

L'institution signataire ci-dessous atteste : (cocher toutes les cases pertinentes)

- Que la personne identifiée au cadre 1 est / était assurée auprès de cette institution pour les prestations maladie maternité jusqu'au .....
- Que la personne identifiée au cadre 1 ne demeure pas affiliée à cette institution à titre de travailleur détaché ou en tant que non salarié au cours de son activité au Québec ou en France (si elle demeure affiliée, compléter le certificat d'assujettissement SE 401-Q-201) ;
- Que la/les personne(s) identifiée(s) au cadre 2, relève(nt)/relevai(en)t de cette institution ou d'une autre institution québécoise ou française <sup>(1)</sup> en qualité d'assuré ou d'ayant(s) droit jusqu'au .....

.....  
Dénomination de l'institution

.....  
Adresse

Cachet

.....  
Date

.....  
Signature

### INSTRUCTIONS

#### Début d'une activité au Québec

Pour obtenir une carte d'assurance maladie du Québec, la personne identifiée au cadre 1 qui séjourne au Québec pour y travailler ou qui vient s'établir au Québec, ainsi que les personnes qui l'accompagnent, doivent s'inscrire auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) à l'aide du formulaire d'inscription prévu à cet effet, en y joignant la présente attestation.

Le formulaire d'inscription de la RAMQ s'obtient en téléphonant ou en se présentant à l'un de ses bureaux :  
au 425, boul. De Maisonneuve ouest, 3<sup>e</sup> étage, Montréal (514) 864-3411  
au 1125, chemin Saint-Louis, Sillery, (près de Québec), (418) 646-4636  
ou ailleurs au Québec (sans frais) : 1 800 561-9749

#### Séjour lié au travail

Si la personne assurée identifiée au cadre 1 vient séjourner au Québec à titre de travailleur temporaire, elle doit également présenter un permis de travail délivré par les autorités canadiennes de l'immigration. Ce permis doit faire mention du nom de l'employeur et du lieu de travail au Québec.

#### Établissement permanent au Québec

Si la personne identifiée au cadre 1 ou 2 vient s'établir au Québec, elle doit également présenter :

- 1) un certificat de sélection délivré par les autorités québécoises de l'immigration ;
- 2) le(s) document(s) permettant de s'établir au Canada, délivré(s) par les autorités canadiennes de l'immigration ;
- 3) et une preuve d'établissement de son domicile au Québec.

#### Début d'une activité en France

L'assujettissement au régime français est effectué à l'initiative de l'employeur pour le salarié, à l'initiative de l'intéressé pour le travailleur non salarié.

Le présent formulaire ne sera utile que si l'assuré ou l'un de ses ayants droits a besoin de prestations avant de remplir les conditions d'ouverture des droits.

<sup>(1)</sup> Si une personne identifiée au cadre 2 ne relevait pas de la même institution que la personne identifiée au cadre 1, il appartient à l'institution de cette dernière de vérifier l'appartenance au régime français préalablement à la délivrance de la présente attestation.